

Le Béal de Lempdes

Le Béal de Lempdes n'est en rien assimilable à un simple canal de dérivation et constitue un milieu aquatique à part entière à forte valeur piscicole (pêche électrique de 2009 et 2015, reproduction du saumon).

Il fait partie intégrante de l'Allagnon depuis le Xème siècle (au temps des Carolingiens), créé par les moines de l'abbaye de Sauxillange pour faire tourner des moulins. Il emprunte vraisemblablement un ancien lit de l'Allagnon qui a servit de limites naturelles aux premières paroisses chrétiennes du début du moyen-âge (paroisse de Saint Martin de Claix qui englobait Charbonnier et Beaulieu, d'après G Fournier Professeur d'université honoraire de l'histoire du moyen-âge).

Le Béal est à l'origine du village de Lempdes. Il est un cas particulier et probablement unique, de part sa longueur 7 km actuellement, ses caractéristiques de cours d'eau et son ancienneté d'environ 1000 ans. Il fait partie de notre patrimoine.

Début du XVIIIème siècle : Il est estimé que chaque année plus de 100 000 saumons se présentaient en estuaire de la Loire. Le Béal existait déjà depuis 800 ans.

2011- 2015 : 1004 saumons en moyenne comptés par LOGRAMI.

1906-1907 : Le barrage du Grand-Pont de Lempdes fût exhaussé de 2 à 3m et le barrage de Chambezon fût construit sur une hauteur de 4.2m. Ils furent agrémentés d'échelles à poissons, mais jamais un saumon ne s'y engagea et les 130 ha de zones de frayères devinrent stériles. (histoire du saumon en Loire par R Bachelier, ingénieur des eaux et forêts chapitre IV, 1964).

Avant le XXème siècle, pendant 9 siècles, le Béal et sa peslière n'ont jamais condamné les zones de frayères et la continuité écologique était respectée.

Début du XXème siècle : Une multitude de barrages hydroélectriques construit dans le bassin de la Loire privent les saumons de la plupart des frayères.

Les années 1970 : Grand déclin de la vie aquatique dans tout le bassin de l'Allagnon et dans toute les rivières de France essentiellement dû au modernisme non métrisé : agriculture intensive, disparition des haies, pollutions chimiques et organiques, lessives qui lavent plus blanc que blanc, nouvelles molécules pharmaceutiques, imperméabilisation des sols, etc...

1991 : Mise aux normes de la « peslière » du Béal : débit réservé 1/40^{ème} du module.

2009 : Suivit des saumons par radiopistage réalisé par LOGRAMI

Deux obstacles très pénalisants : Le barrage de Chambezon entraine des retards très importants, et le barrage de Moulin-Grand qui peut être considéré comme infranchissable.

Prise d'eau du Béal de Lempdes : Obstacle franchissable sans difficultés apparentes et sans risques de retard. (préserve la continuité écologique)

Débits réservés : Avec un débit de 1/10^{ème} du module de Lempdes (1.2m³/s) le Béal sera irrémédiablement mort (Béal à sec pendant les périodes d'étiage). Peut-on, pour un gain minimum, casser un équilibre millénaire qui s'est établi entre l'Allagnon et le Béal sur 7 km ?

Sans débit réservé, l'Allagnon était aussi poissonneuse à l'aval de Lempdes qu'à l'amont.

Depuis 1991, le 1/40^{ème} de débit réservé n'a pas empêché la disparition de la lotte, ni la régression de l'ombre commun.

Le parcours court-circuité de l'Allagnon garantit la vie, la reproduction et la circulation des poissons aussi bien à la montaison qu'à la dévalaison et il maintient les habitats.

Avec un débit réservé de 1/20^{ème}, il semblerait que l'ensemble du milieu aquatique Béal Allagnon serait préservé.

En conclusion, il faudrait considérer le Béal comme un bras de l'Allagnon et lui garder un débit minimum de survie pour sa biodiversité en période d'étiage, l'Allagnon court-circuitée bénéficiant malgré tout de plus de débit qu'avant 1991.

Jean-François Fary, conseiller municipal de Charbonnier les Mines

